



Balade pédestre

Bocages et paysages

GIRY

Office de tourisme

LA CHARITE-SUR-LOIRE

Bertranges - Val de Nièvre

www.lacharitesurloire-tourisme.com

Bocages et paysages

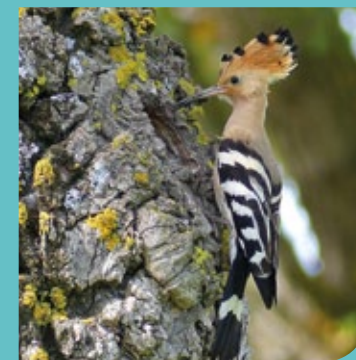


La huppe

En voilà un bel oiseau ! D'une élégance rare, quand on a la chance de l'apercevoir, la huppe est un oiseau remarquable que l'on reconnaît au premier coup d'œil. Elle porte une couleur rousse au plumage, ses ailes et sa queue sont noires et blanches.

Voir une huppe, c'est entrevoir le bout du tunnel de la saison froide. La huppe est un oiseau assez exigeant en terme d'habitat, elle se nourrit de gros insectes et de leurs larves.

La présence de huppes de nos jours est un indice de bonne santé écologique.



▼ Gipy (commune de Giry)

- Silonnez le sentier pédestre de Giry à travers le bocage et partez à la découverte de son environnement préservé. Un soir d'été, aux abords d'une mare, dans une ambiance crépusculaire ne manquez pas le chant des rainettes vertes. Vous apercevrez peut-être le triton palmé ou alpestre se promenant au fond d'une mare. Au détour d'un chemin vous pourrez rencontrer chevreuil, lapin de garenne, buse variable et autres animaux emblématiques du bocage. N'oubliez pas d'admirer les belles vues sur les plaines de Giry.

- 1 Du parking, traversez la D 977, montez la rue du château Gaillard qui devient un chemin.
- 2 Au carrefour, poursuivez en face afin d'entrer dans le bois. À ce moment, retournez-vous pour profiter d'une jolie vue sur les alentours. Continuez jusqu'au Bois de Giry.
- 3 Tournez à gauche puis bifurquez rapidement à droite. Passez la mare. À l'intersection, coupez la D115 pour continuer en direction de la Poularderie (pour les plus curieux, une mare est visible le long de la D 115 en poursuivant votre route sur la gauche).
- 4 À la Poularderie, vous pouvez prolonger de 20 m et observer la mare, avant de tourner à droite dans le chemin enherbé. Au croisement, tournez à gauche.
- 5 Passez le hameau des Charnets et tournez à droite. À la route, allez à droite puis tournez aussitôt à gauche dans le chemin de terre.
- 6 Au croisement en T, dirigez-vous à droite, traversez la D 155 pour rejoindre Les Caffards. Vous passez une partie de sous-bois puis arrivez aux Gounots. À l'intersection, poursuivez en face dans le chemin. Au Y, bifurquez à droite et rejoignez la Grande Mare.
- 7 À la route, tournez à gauche puis au carrefour descendez à droite. Passez les Sillons.
- 8 Au croisement, prenez à droite. Au carrefour suivant tournez à gauche et empruntez le même itinéraire qu'à l'aller.



Distance : 8,9 km

Durée : 2h15

Difficulté : facile

Couleur du balisage : **jaune**

Départ : hameau de Gipy,
le long de la D977



RECOMMANDATIONS

Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix : la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis : le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret : pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- D'éviter les feux, notamment dans les zones à risques, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



Respecter les règles de certains lieux :

Forêt domaniale des Bertranges : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est réglementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

À savoir :

Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré.

<http://nievre.ffrandonnee.fr/>
ou <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.



À La Charité-sur-Loire - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire
Tél. : 03 86 70 15 06 - contact@lacheritesurloire-tourisme.com

À Prémercy - Tour du château - 58700 Prémercy
Tél. : 03 86 37 99 07 - o.t.premery@gmail.com

À Guérigny - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny
Tél. : 06 43 45 20 51 - o.t.guerigny@gmail.com

www.lacheritesurloire-tourisme.com



Travail technique effectué par l'OT La Charité-sur-Loire - Bertranges - Val de Nièvre avec le soutien du chantier d'insertion et de la Communauté de communes Les Bertranges.